



## 100 millions qui partent en fumée !

**Paris, le 06 avril 2017** – Après les contrats d’avenir, dont les largesses successives et les montants distribués ont été largement dénoncés par la Cour des comptes dans ses rapports annuels depuis l’évaluation des politiques publiques en matière de lutte contre le tabagisme en 2012, voici que survient un problème « logistique », que les acteurs pro-tabac n’ont bien entendu pas anticipé...

La faute sûrement à Bercy qui annonçait dès août 2016 que les lots non-vendus seraient remboursés... Les réserves et les stocks sont donc allés bon train !

Depuis combien de temps parlons-nous de la suppression des paquets de tabac classiques des linéaires ? Les délais exigés par les industriels n’étaient-ils pas suffisamment longs pour se préparer ?

Et bien non... 100 millions d’€ nous dit-on ! Tout rond ? Un peu moins ? Un peu plus ? A la grosse louche, oui !

Mais « il faut ménager la profession des buralistes » ose encore un représentant des douanes, ces « 25 000 » commerçants - qui ont définitivement perdu le qualificatif d’« acteurs de santé publique » dont ils se prévalaient depuis le lancement de leur propre produit du tabac made in Bulgarie – ont encore eu gain de cause !

Le contribuable, et la santé publique, en prennent un coup... En plus du coût net du tabagisme pour les finances publiques estimé à 26,1 milliards d’euros, il faut ajouter le remboursement d’une corporation qui ose tout, et qui obtient tout en-dehors et en période électorale.

A bon entendeur, nous interpellons à ce sujet les représentants présents à notre Conférence de presse le 11 avril prochain.

Contacts presse:

Clémence Cagnat-Lardeau (Directrice) : 06 50 54 69 06

Suivez nous sur twitter [@FranceSANStabac](https://twitter.com/FranceSANStabac)

et facebook <https://www.facebook.com/Francesanstabac/>

**A propos de l’Alliance contre le tabac**

*L’Alliance contre le tabac, mise en place par le Pr. Maurice Tubiana est collectif d’associations regroupant aujourd’hui 24 membres et personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme, qui contribue aux niveaux national et international, à l’application des recommandations de la Convention-Cadre de l’OMS de lutte Anti-Tabac (CCLAT), signée et ratifiée par la France en 2004. L’association soutient des actions d’information et de prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte les pouvoirs publics à un engagement à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...*

Les membres de l’Alliance : [http://www.alliancecontreletabac.org/nos\\_membres.html](http://www.alliancecontreletabac.org/nos_membres.html)